

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2021-112/PR/MENSUR accordant renouvellement d'accreditation de formations de Licences de l'Académie Arabe pour les Sciences de Financement et Bancaire.

n° 2021-112/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

3 août 2021

Numéro JO

n° 15 du 15/08/2021

Date du numéro

15 août 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992**Vu** la Loi n°151/AN/06 modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien**Vu** la Loi n°162/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**Vu** le Décret n°2020-011 fixant les conditions et modalités d'octroi, aux établissements privés d'enseignement supérieur, de l'accréditation des filières de formation et de son retrait**Vu** le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**Vu** le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement**Vu** le Décret n°2021-114/PREdu 31 avril 2021 fixant les attributions des Ministères

Sur Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est accordé à l'Académie Arabe pour les Sciences de Financement et Bancaire le renouvellement de l'accréditation des formations de Licences suivantes

- Comptabilité (en français, anglais et arabe)– Gestion des Banques (en français, anglais et arabe)– Gestion des Affaires (en français, anglais et arabe).

Article 2

Conformément à l'article 7 du décret n°2020-011, ces renouvellements d'accréditations sont accordés pour une durée de 3 ans.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH